Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Claire Sertznig ◀ conseillers

16.12.2022

Rapport du conseil communal

La conseillère Lynn MANTZ (LSAP) est excusée.

1. Concessions cimetière

Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

2. Confirmation d'un règlement temporaire de circulation

Le règlement temporaire de circulation concerne la rue « Hiel ».
Le règlement temporaire de circulation temporaire supplémentaire à l'ordre du jour concerne la rue des Vignes. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que le raccordement d'eau doit être renouvelé.

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

3. Avis du conseil communal concernant le classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis à 12-14, rue de Trèves, à Grevenmacher

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'une demande du Ministère de la culture e été faite afin de classer l'ancienne pharmacie comme patrimoine culturel national. Les propriétaires ont aussi donné leur accord.
La procédure prévoit que le conseil communal doit donner un avis.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

4. Discussion et vote du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023

Le budget rectifié 2022 et le budget initial 2023 ont été présentés aux membres du conseil communal lors de la réunion du conseil communal du 30 novembre 2022. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) indique qu'entre temps, il y a eu quelques modifications. Le déficit de la maison relais a augmenté de 45.000.-€ pour l'année 2023. En raison des négociations salariales avec la CGFP, il faut prévoir 57.051.-€ de plus. Les membres du conseil communal recevront le document adapté concernant le budget.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait la déclaration suivante au nom du groupe parlementaire DP (Claude WAGNER, Patrick FRIEDEN, Claire SERTZNIG) :
En premier lieu, Claude WAGNER remercie, au nom de son parti politique, tous les collaborateurs pour l'élaboration du budget et des rapports y afférents. Il remercie également les autres partis politiques pour leurs relations loyales, même si politiquement on n'est pas toujours du même avis.

En ce qui concerne le budget, il souligne tout d'abord qu'au cours de la prochaine législature, il ne restera pas beaucoup de marge de manœuvre pour les grands projets.

- *Une adaptation des taxes sur l'eau et les déchets selon le principe du pollueur-payeur n'est pas prévue dans le budget 2023. Cependant, si l'on considère les pertes financières, notamment en ce qui concerne la piscine publique ou de l'école de musique régionale, on peut se demander si une adaptation desdites taxes aura lieu après les élections communales. Le parti est d'avis que les tarifs doivent être fixés selon le principe du pollueur-payeur, conformément aux directives légales.*

Toutefois, dans ce cas, un mécanisme devrait être prévu pour soutenir financièrement les habitants qui pourraient rencontrer des difficultés financières.

- *Dépenses extraordinaires 2022 : Si l'on compare les dépenses extraordinaires du budget initial 2022 avec le budget modifié 2022, on constate que seulement 62% des projets ont été réalisés. Cela correspond à environ 9,3 millions qui n'ont pas été dépensés cette année, mais qui sont reportés à 2023. Il est donc normal de ne pas avoir recours à un nouvel emprunt. Le conseiller Claude WAGNER fait remarquer que le bourgmestre a dit que cela était dû au « travail efficace qui est fait pour obtenir des aides financières ». Ne s'agit-il pas là du travail normal que l'on peut exiger de la part du collège échevinal ?*

  En outre, il est également facile de placer de l'argent sur un compte à terme. Si, d'autre part, le compte courant présente un solde débiteur, on transfère en fin de compte les dettes sur le compte à terme, une action qui coûte finalement plus d'intérêts qu'elle n'en rapporte. Ici, pour le parti démocratique, on ne fait que « jeter de la poudre aux yeux ».

- *Les dépenses ordinaires : Elles augmentent de 14% entre le budget modifié 2022 et le budget 2023 ! Cela ne ressemble pas à des mesures d'économie. En matière de personnel, le parti démocratique a été d'accord avec plusieurs décisions prises au cours de l'année. Mais pour certaines autres, ce n'est pas le cas.*

- *De 2022 à 2023, les charges d'intérêts augmentent de 900.000 euros, dont une partie seulement correspond à l'annuité du nouvel emprunt !*

- *Frais financiers : Ils ont été abordés dans presque toutes les discussions budgétaires et la question suivante a été soulevée : « Que se passera-t-il si les taux d'intérêt augmentent ? » Le conseiller Claude WAGNER fait remarquer que le bourgmestre, depuis des années, souligne que cela n'aura pas lieu à court terme, or maintenant cela se produit. Que va-t-il se passer maintenant ? Les intérêts des emprunts dévorent les recettes supplémentaires générées par la dotation communale.*

- *Projets pour l'année 2023 : Le parti démocratique est d'accord avec la plupart des projets, en particulier le projet principal concernant le centre culturel, où certaines de leurs idées exprimées par celui-ci ont été intégrées. D'autres projets devraient cependant être reportés en raison de la situation financière tendue, comme par exemple la rénovation du bâtiment communal « 3, Place du Marché » ou la construction de la gare routière. En ce qui concerne la piscine communale, son parti regrette qu'une étude complète n'ait pas été faite plus tôt pour mettre en valeur ce site ! Aujourd'hui, il est à nouveau nécessaire d'agir pour pouvoir ouvrir la piscine.*

- *L'excédent ordinaire se réduit à tout juste 1,8 millions. Il n'y aura plus d'excédent pour investir. Les dettes s'accumuleront, de sorte qu'il ne sera plus possible d'atteindre un excédent. Et pour l'avenir, il reste encore quelques projets à réaliser :*
  - *les infrastructures scolaires ;*
  - *la Maison relais ;*
  - *la piscine, pour laquelle il aurait fallu réfléchir plus tôt ;*
  - *qu'en est-il de la 3e phase de la Place du Marché ?*

Réaliser des investissements importants lorsque les taux d'intérêt sont bas, c'est bien, si ces investissements sont affectés à des projets qui sont nécessaires en priorité. Mais aussi uniquement pour ces derniers.

Comme le bourgmestre l'a déjà mentionné, nous sommes de temps en temps sur la même longueur d'onde, mais rarement en ce qui concerne les chiffres et le choix des priorités.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) fait la déclaration suivante au nom du parti LSAP (Tess BURTON, Lynn MANTZ).

Tout d'abord, elle explique que le parti LSAP n'est représenté aujourd'hui que par un seul membre et souhaite excuser la conseillère Lynn MANTZ qui, pour des raisons familiales, ne peut pas assister à la séance du conseil communal.

L'année dernière, une rétrospective sur deux années difficiles a été faite, au cours desquelles la pandémie du Covid-19 a déterminé la vie au quotidien.
Après cette crise, la société a dû vivre de nouveaux moments terribles. Aujourd'hui, il y a la guerre en Europe, non loin du Luxembourg, et cette guerre détermine notre quotidien.
Le parti LSAP salue la solidarité de la commune avec l'Ukraine.
Depuis le mois de février, il faut vivre avec les conséquences de la guerre. Entre-temps, le quotidien est marqué, entre autres, par la pénurie de ressources et le coût de vie élevé. Après une crise du Covid-19, nous sommes maintenant confrontés à une crise énergétique.
Le parti LSAP souhaite remercier la population de Grevenmacher, le personnel communal et les commerçants pour les efforts qu'ils ont fournis dans leur vie quotidienne. Pour pouvoir surmonter la période difficile actuelle, il faut rester solidaire.

Budget rectifié 2022 :
Le budget rectifié 2022 jette un regard rétrospectif sur l'année 2022. Le LSAP se félicite qu'un certain nombre de projets aient pu être mis en œuvre, malgré le temps incertain.

Sans l'engagement du personnel communal, cela n'aurait pas été possible, c'est pourquoi un grand merci est adressé à tout le personnel communal.

- *Ecole de musique, logements sociaux, parking « Réngmauer ».*

Rétrospectivement pour 2022, le parti salue le retour de l'école de musique dans son ancienne « demeure ». Cela est important pour les élèves et le personnel enseignant, mais aussi pour l'animation de la zone piétonne et la revalorisation de la maison d'Osbourg et de son jardin, et représente une valeur ajoutée pour Grevenmacher.

La conseillère Tess BURTON salue la nouvelle loi permettant le choix de différents lieux pour la célébration des mariages, qui a été portée devant les instances par la ministre de l'Intérieur Taina BOFFERDING. Les mariages peuvent désormais être célébrés dans 3 lieux supplémentaires : la « Zéintscheier », la maison d'Osbourg et le jardin d'Osbourg.
Cela permettra aux couples qui se marieront dans les années à venir d'y passer des heures solennelles et d'en garder de beaux souvenirs.

Le parti LSAP salue également l'achèvement du projet de construction sociale dans la rue Syr. Ces appartements ont été loués comme logements abordables. Mais il faut encore davantage de logements communaux, pour lesquels les gens ont les moyens de payer.

Le parking « Réngmauer » a enfin pu être mis en service et ainsi, de nouvelles possibilités de stationnement ont été créées dans le centre. La conseillère Tess BURTON remarque que ce parking n'est malheureusement pas utilisé comme prévu par les habitants et les visiteurs. D'une part, les habitants du centre qui ne possèdent pas de garage n'ont pour l'instant pas la possibilité de s'y garer à un prix socialement réduit. D'autre part, il n'est pas adapté à tous les clients, comme par exemple les personnes qui veulent faire un achat rapide à Grevenmacher.
Déjà avant l'ouverture du parking, le parti LSAP avait demandé d'offrir aux habitants du centre la possibilité de s'y garer le soir, ou de leur permettre d'acheter un abonnement à un tarif social.
Point de vue d'aujourd'hui : le collège échevinal a récemment annoncé qu'il allait maintenant s'engager sur la voie de la location des places de parking. Le parti LSAP demande que les prix soient équitables afin que les personnes qui habitent dans le centre historique de la ville puissent se payer ces places de parking, sinon l'objectif du parking n'est pas atteint.

- *Les dépenses.*

De plus, les principales dépenses du budget 2022 concernent le centre culturel.

- *Recettes.*

Les recettes supplémentaires ne sont pas dues à la bonne gestion du conseil échevinal. Les recettes du « Fonds de dotation communale » ont par exemple augmenté de 1 million, l'impôt commercial reste élevé, ces recettes sont dues à la réforme des finances communales et aux entreprises.

Le budget est clôturé avec un résultat net de 4,2 millions d'euros et commenté par la déclaration suivante du bourgmestre : « Les finances de notre commune restent stables ! »

On ne peut toutefois pas commenter le budget 2022 sans mentionner que la commune porte un lourd fardeau de dettes.
Le parti LSAP n'approuvera donc pas le budget rectifié. Il estime que le budget 2022 ne reflète pas une situation financière saine et que la commune ne se trouve pas dans une bonne posture pour l'avenir.

Budget 2023 :
4 grands thèmes sont à mentionner : l'école, les services communaux, la politique relative au logement, les finances.

De même, le parti LSAP n'approuvera pas le budget 2023, car la situation financière ne s'améliorera pas en 2023, mais va se dégrader. De plus, des projets qui devraient être considérés comme urgents ne sont pas repris dans le budget.

- *L'école : formation et encadrement.*

Lorsqu'il s'agit de l'avenir des enfants, tout le monde devrait être d'accord pour faire tout ce qui est possible pour améliorer leurs chances d'avenir. Une bonne formation scolaire constitue le fondement de l'avenir de chaque élève. L'école et les structures d'accueil sont des lieux qui peuvent garantir l'égalité des chances.

Les communes jouent ici un rôle très important, y compris la commune de Grevenmacher et donc le collège échevinal. Ils sont responsables de l'offre scolaire et d'accueil. Le gouvernement est responsable du cadre légal, ainsi que de l'assurance de la qualité et du développement dans le domaine des structures scolaires et d'accueil, mais le développement des offres relève uniquement de la commune.

C'est pourquoi il est important que la commune prenne son rôle au sérieux et développe les offres en les adaptant à la croissance et en indiquant la direction sous laquelle l'offre doit évoluer.

Depuis cette rentrée scolaire, chaque enfant doit non seulement avoir libre accès aux écoles publiques, mais aussi libre accès aux structures d'accueil. Le gouvernement souligne ainsi une fois de plus la valeur de l'éducation non formelle.

Afin de garantir la condition de base pour l'accès à une maison relais, la commune doit veiller à ce qu'il y ait suffisamment de places disponibles dans cette maison relais.

L'éducation et l'encadrement de nos enfants constituent une priorité absolue pour le LSAP.

Dans la déclaration du conseil échevinal, il est dit que des terrains doivent être achetés pour l'extension des infrastructures scolaires, mais l'extension concrète des infrastructures scolaires et de la Maison relais n'est pas prévue.

Situation à ce jour :

- *Il n'y a pas assez de places dans la Maison relais, la liste d'attente s'allonge, il n'est pas possible pour chaque enfant de Grevenmacher de fréquenter la Maison relais ;*
- *Pour les enfants de l'enseignement précoce qui n'ont pas pu aller à la Maison relais jusqu'à la rentrée scolaire 2022, une solution provisoire a été trouvée à la demande du parti LSAP ;*
- *Le budget propose maintenant une solution à court terme avec des containers pour agrandir la Maison relais, mais aucun projet n'est prévu pour un agrandissement à long terme ;*
- *Récemment, le conseil échevinal a publié dans le bulletin communal une liste avec le nombre de projets de logements en cours de réalisation. A court terme, 455 personnes pourraient s'installer à Grevenmacher ;*
- *L'aménagement de la « Maacher Schoul » a été thématisé dans un groupe de travail. Un bureau d'études doit analyser la situation cette année. Il faut rappeler que le chantier du dernier grand réaménagement de la « Maacher Schoul » a duré 5 ans ;*
- *Récemment, il a été annoncé que le « Maacher Lycée » avait également besoin de nouveaux locaux en raison du manque de place.*

Le parti LSAP prend position :

- *Pour le parti LSAP, les structures scolaires et d'accueil sont une priorité absolue ;*
- *Les infrastructures scolaires doivent être agrandies de toute urgence. Il faut agir rapidement, on est maintenant sous pression ;*
- *Chaque enfant devrait avoir une place dans la Maison relais ;*
- *L'école doit être agrandie le plus rapidement possible afin de répondre à la croissance prévue ;*
- *Pour le sport scolaire, une piscine couverte reste une priorité ;*
- *Avant tout, un concept global pour le campus scolaire est nécessaire, en tenant compte du développement que chaque enfant obtienne une place dans la Maison relais, que l'école primaire et le lycée de Grevenmacher aient suffisamment de capacités pour accueillir des élèves supplémentaires, et que des infrastructures sportives modernes et une piscine couverte soient disponibles.*

Le budget 2023 proposé par le collège échevinal ne contient aucun projet de ce type (école, lycée, Maison relais, sport, piscine). Ces dernières années, un certain nombre de terrains ont été achetés pour l'extension de différentes infrastructures scolaires, mais on a manqué l'occasion de réfléchir à un concept global pour un campus scolaire et de tenir compte de la croissance prévue. Ce retard ne peut plus être rattrapé, tout comme la situation financière actuelle ne permet pas le développement des infrastructures scolaires.

▶ *La politique du personnel : les services communaux.*

L'année dernière, le parti LSAP avait déjà mentionné que la masse salariale était élevée, ce point passera cette année de 8,5 millions d'euros à 9,7 millions d'euros dans le budget. C'est beaucoup d'argent, mais une commune qui est au service de ses citoyens, a besoin de personnel qualifié. Le conseil échevinal doit toutefois veiller à utiliser partout le personnel de manière optimale, à répartir correctement les responsabilités et surtout à définir précisément les tâches de tout le personnel communal.
Le parti LSAP fait remarquer qu'en tant que parti d'opposition, il n'a pas vraiment de vue sur le quotidien du personnel communal et peut donc difficilement évaluer les différents services en ce qui concerne la répartition des tâches.
L'année dernière, le parti LSAP a demandé un renforcement pour le service technique. Un an plus tard, le collège échevinal l'a également reconnu. Une personne supplémentaire va maintenant être engagée. Par ailleurs, il n'est pas non plus opportun que des particuliers doivent attendre longtemps afin d'obtenir une réponse de la part de la commune, et que de ce fait, ils n'avancent pas dans leurs projets. Chaque permis de construire qui est délivré, est une mise en valeur de la Ville de Grevenmacher et il ne faut pas perdre de temps. En ce moment même, il est important que les gens obtiennent leurs permis, car les prix augmentent dans le secteur de la construction.

Le parti LSAP est également d'avis que le poste d'expert financier n'était pas nécessaire, car la res-

ponsabilité en matière de finances incombe uniquement au collège échevinal. L'année dernière, le parti avait exprimé sa préoccupation quant au fait que l'objectif de l'expert financier était d'équilibrer le budget, sans tenir compte des composantes sociales. Le parti LSAP fait remarquer que récemment, lors d'une réunion de travail concernant la fixation des taxes, l'expert financier a calculé les recettes, mais n'a pas fait de proposition pour aider les habitants socialement plus faibles, ce qui est regrettable.

Le parti rappelle encore une fois que si l'on veut développer le centre culturel dans la direction du « Trifolion » à Echternach, il faut prévoir du personnel supplémentaire, car le « Trifolion » a par exemple besoin de 12 personnes pour fonctionner. Il ne sera guère possible de couvrir ces frais de personnel avec les recettes du centre culturel. La commune devra encore faire face à des frais supplémentaires importants.

Le parti se réjouit que le conseil échevinal ait enfin approuvé les revendications des ouvriers et accordé la valeur indiciaire élevée. Il est seulement dommage d'avoir attendu l'année électorale pour prendre cette décision.

La conseillère Tess BURTON remarque qu'il n'y a pas de progrès concernant un nouvel atelier communal. Le parti LSAP demande depuis des années qu'un lieu approprié soit trouvé pour regrouper tous les services et améliorer ainsi les conditions de travail. Cet atelier devrait être situé en dehors du centre. Cela permettrait de créer de l'espace pour des logements sociaux.

▶ *Logement.*

Cette année, les logements sociaux de la rue Syr ont été inaugurés, ce qui est expressément salué par le parti LSAP. On peut regretter que la commune n'ait pas prévu d'autres projets dont elle serait le maître d'ouvrage. Lors de la dernière réunion du conseil communal, le « Programme d'action locale logement » a été présenté dans le cadre du nouveau « Pacte Logement 2.0 ». L'une des priorités du gouvernement est de créer des logements abordables, en collaboration avec les communes, qui seront davantage soutenues financièrement.

Malheureusement, la commune ne construira ou ne rénovera pas de nouveaux logements l'année prochaine, bien qu'il y ait un potentiel. Comme déjà évoqué, les départements du service technique se trouvent actuellement au centre de Grevenmacher, « am Kummert », « Schaffmill » et dans le bâtiment des sapeurs-pompiers, alors que ces endroits se prêteraient bien parfaitement comme logements pour de jeunes familles.

Autre exemple, c'est la maison « am Kummert » près du rond-point. Elle appartient à la commune et est vide depuis plus de dix ans. Après que le parti LSAP a demandé au conseil communal pourquoi rien n'était fait avec cette maison, une idée est maintenant mise sur la table par le conseil échevinal.

L'une des raisons pour lesquelles la commune ne crée pas elle-même de nouveaux logements est bien entendu la situation financière actuelle.

▶ *Finances.*

La conseillère Tess BURTON explique que toute une série de projets, qui sont considérés comme importants pour le parti LSAP, ne sont pas prévus dans le budget parce que la situation financière ne le permet pas.

En ce qui concerne le centre culturel, elle mentionne que le parti LSAP a été le seul parti à signaler que ce projet, en vue de sa taille engendrant des frais de fonctionnement, deviendrait trop chère pour la commune de Grevenmacher.
Les salles de répétition et de réunion au centre culturel pour les associations sont nécessaires et importantes pour la cohabitation sociale, il n'y a aucun doute à ce sujet. Mais le projet aurait dû être planifié à plus petite échelle, les coûts de fonctionnement auraient dû être pris en compte et une étude aurait dû être menée pour déterminer quelle offre culturelle manque dans la région.
Une autre question concerne le rôle futur du « Kulturhuef ». Dans la déclaration du collège échevinal, il était encore prévu de recouvrir le « Kulturhuef », mais ce projet n'est plus mentionné.
De manière générale, la situation financière de la commune de Grevenmacher s'aggrave à cause du centre culturel. Il ne reste plus d'argent pour financer d'autres projets.

Cette année, il y a eu une réunion de travail concernant les travaux du centre culturel. Ce projet n'est pas épargné par l'inflation et il faut compter avec 10 millions d'euros supplémentaires.

La conseillère Tess BURTON conclut par un résumé concernant le centre culturel :

- *Budget initial > 26 millions d'euros ;*
- *Premier ajustement > 27 millions d'euros ;*
- *Extension du parking > plus 4,6 millions euros > 31,6 millions euros ;*
- *Non prévu dans le budget : Aménagement du « Schweinsmoart » + gare routière (pour ces projets, il n'y a pas encore de chiffres, des études sont prévues au budget, 150.000.-€ pour la gare routière et 120.000.-€ pour le « Schweinsmoart ») ;*
- *Réunion de travail > augmentation du budget (hausse des prix + façade) un plus de 10 millions d'euros.*

Ainsi, le budget du centre culturel a déjà dépassé les 40 millions d'euros et le projet n'est pas encore terminé, les coûts du réaménagement du « Schweinsmoart » et de la gare routière n'ont pas encore été chiffrés, de sorte que l'on peut supposer que l'ensemble du projet coûtera finalement environ 50 millions d'euros. Les frais de fonctionnement du centre culturel, c'est-à-dire le personnel, l'énergie et les programmes culturels, s'ajouteront ensuite chaque année au budget ordinaire.

▶ *Vote du budget.*

Pour terminer, la conseillère Tess BURTON souhaite encore mentionner, dans le cadre du budget 2023, que le conseil échevinal prévoit pour cette année un emprunt de 19,65 millions d'euros.
Elle mentionne que son parti ne comprend pas pourquoi le bourgmestre a annoncé que, pour la première fois, de l'argent sera placé sur un compte à terme. Elle n'est certes pas experte en finances, mais lorsqu'un ménage privé doit rembourser un prêt aussi important, et ce à une époque où les taux d'intérêt ne cessent d'augmenter, on ne crée pas de compte à terme, mais on essaie de rembourser sa dette du mieux possible.
La charge de la dette de la commune de Grevenmacher atteint un niveau record de 43 millions d'euros. Cela correspond à un endettement de 8.500 euros par habitant. Comme on se trouve en fin de législature, une comparaison avec l'année 2012, qui a vu l'arrivée de la coalition actuelle, s'impose. À l'époque, la dette de la commune s'élevait à 10 millions d'euros, ce qui correspondait à un endettement de 2.400€ par habitant.

Les priorités du parti LSAP pour Grevenmacher sont l'école et le logement.

La commune de Grevenmacher se trouve dans une mauvaise situation financière, des projets importants qui devraient être entrepris de toute urgence ne sont pas prévus dans le budget, il n'y a pas d'argent pour adapter les infrastructures scolaires à la croissance actuelle et il manque des logements abordables à Grevenmacher.

La commune de Grevenmacher n'est pas bien positionnée pour l'avenir. De nombreux défis attendent la commune, qui coûteront tous de l'argent, et l'endettement ne diminuera donc pas dans les années à venir. De plus, le budget ordinaire augmentera énormément avec les frais de personnel. Ainsi, ce sont les prochaines générations qui devront rembourser cette dette et qui n'auront plus d'argent dans le budget ordinaire pour financer de nouveaux projets.

C'est pourquoi le parti LSAP ne votera pas le budget 2023.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) fait la déclaration suivante :
Il exprime sa gratitude de pouvoir vivre à Grevenmacher, surtout en ces temps (après la crise sanitaire, la guerre d'Ukraine).

Selon l'échevin Marc KRIER, il y a 3 types de personnes : « Ceux qui voient, ceux qui voient ce qu'on leur montre, et ceux qui ne voient pas » (Citation d'un garçon d'une esclave arabe datant de 1452).

Il explique que le budget est placé sous la vision de cette citation.
Tout d'abord, le budget est un document financier. « On peut ajouter autant de zéros que l'on veut, il n'y aura toujours pas d'un à la fin. »
Les événements actuels exigent que le budget présente malheureusement une augmentation significative à de nombreux endroits par rapport à l'année précédente.
Il y a par exemple, les exigences de plus en plus variées envers le personnel, qui doivent être accomplies par des employés mieux formés et du personnel supplémentaire. Le personnel communal doit être rendu apte par des formations continues dans les différents domaines. La nouvelle convention collective contribue également à la satisfaction des ouvriers. C'est selon lui, la garantie d'un travail de qualité.
Beaucoup d'argent est prévu pour la masse salariale, mais aussi pour les aides financières. Les aides financières connues (vélo électrique, appareils à économie d'énergie) sont adaptées, mais de nouvelles aides sont également prévues (assainissement énergétique des maisons, thermie solaire, installation PV). L'allocation de vie chère et les offres pour le 3e âge ont également été augmentées.

L'impact sur le budget et l'emprunt pour le centre culturel ont déjà été discutés à plusieurs reprises au sein du conseil, c'est pourquoi il souhaite maintenant aborder les nouvelles infrastructures pour le sport (terrain multisports, tableau d'affichage près du terrain de football, terrain d'entraînement pour les gardiens). Tout le monde a pris conscience de l'importance du sport lors de la pandémie de Covid-19. La coexistence du sport et de la culture est importante pour rendre une personne heureuse. C'est pourquoi on investit beaucoup dans la sensibilisation concernant des thèmes actuels (environnement, ressources, déchets, pacte climatique, ...).

En ce qui concerne l'attractivité touristique, il convient de mentionner la piscine, où la consommation d'eau est minimisée. Ce point sera à nouveau abordé ultérieurement. On continue à travailler de manière conséquente à l'embellissement de la « Moartplaz » et de la « Promenade ». Ce budget est social et orienté vers l'avenir, car la base du développement est planifiée pour les prochaines décennies (extension de la Maison relais et des infrastructures scolaires (solution à court terme : conteneur, atelier

communal). Ces points ont été discutés de manière objective lors des réunions de travail.

Après les nombreuses dépenses, il convient toutefois de mentionner les recettes. Grâce à des synergies, le projet « Ruffbus » a pu être réalisé pour 25 000 euros de moins. Cette « Success Story » a éveillé l'intérêt d'autres communes.

L'échevin Marc KRIER mentionne la citation suivante : « Celui qui veut devenir riche en un jour sera pendu en cours d'année ».

C'est dans ce sens que les thèmes durables tels que les ressources, les déchets, l'eau, la mobilité et l'énergie sont abordés.

Le budget prévoit deux fois plus de moyens pour l'éclairage public avec LED. Aux endroits où cela est possible, on utilise des variantes qui n'éclairent qu'à 60% la nuit. Des appareils supplémentaires seront installés pour obtenir un découplage de l'éclairage public. Ainsi, les bâtiments publics ne sont pas éclairés toute la nuit. Le tableau d'affichage du terrain de football est éclairé avec des lampes LED. En ce qui concerne l'eau, des économies conséquentes sont réalisées. Le nouveau revêtement et les nouveaux filtres en verre permettent de minimiser la consommation d'eau. De nouvelles conduites sont installées pour éviter les fuites. Grâce à l'informatique, il est possible de surveiller le réseau d'eau et les réservoirs quasiment en « temps réel ». A la fin de l'année, des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'utilisation des sources, préparée depuis longtemps par tous les partis politiques.

En ce qui concerne la mobilité, il convient de mentionner une nouvelle station de recharge pour vélos électriques « op Flohr », ainsi que l'extension du PMR et l'éclairage des passages piétons.

Le budget permet également de poursuivre les études afin de prendre les bonnes décisions en matière de politique des ressources en déchets, une nécessité pour être en conformité avec la loi.

Pour conclure, l'échevin Marc KRIER fait remarquer que la commune doit également faire face à des dépenses liées à l'augmentation du prix de l'eau de 14% par le SIDERE, en raison du fait que cet argent est intégralement reversé aux infrastructures du SEBES. Un deuxième exemple est que le SIAS demande maintenant aux communes de payer la somme intégrale dans le cadre du Pacte nature. Jusqu'à présent, le SIAS avait tout préfinancé. Comme les aides financières de l'État ne sont pas encore arrivées, les communes doivent maintenant payer.
Pour le budget, c'est comme pour la réduction des déchets. Les déchets qui ne sont pas produits ne coûtent rien, les coûts qui n'ont pas été générés restent les meilleurs.

Il remarque que le budget n'est certainement pas parfait, c'est pour cela qu'il y a le budget rectifié et il demande de soutenir le budget.

L'échevine Monique HERMES (CSV) donne l'avis suivant :
Avec une brève rétrospective sur le budget rectifié de 2022 et en tant qu'échevine à la culture, elle se montre fière, par exemple, de la maison d'Osbourg et du jardin d'Osbourg, un joyau et une oasis de calme au cœur de Grevenmacher, ainsi que de toute une série d'activités culturelles et également touristiques qui ont eu lieu à Grevenmacher en 2022 et qui ont été documentées dans un bulletin communal supplémentaire.

Bien entendu, d'autres points du dernier budget sautent aux yeux, comme par exemple les investissements dans le logement social, les infrastructures routières et le parking « Réngmauer », en bref, l'investissement dans un avenir agréable pour Grevenmacher. En ce sens, le budget 2023 représente tout simplement un budget de continuité, une politique que le collège échevinal mène de manière conséquente afin que la vie soit et reste vivable pour les citoyens de Grevenmacher, voire que la qualité de vie soit encore améliorée.

Bien entendu, le nouveau centre culturel 2023 figure en tête des investissements ; nos associations culturelles y auront bientôt une place fixe et des événements très particuliers y seront organisés. En même temps que le centre culturel, le réaménagement de la gare routière donnera une touche moderne au « Schweinsmoart ».

Nous ne réfléchissons pas seulement à l'extension des infrastructures scolaires et de la Maison relais, mais nous entrons dans une phase de planification concrète, dans l'intérêt des enfants. De plus, la rénovation de différentes infrastructures routières est à l'ordre du jour, comme par exemple une partie du « Stued » et de la rue « Victor Prost ».

Le PAP « Pietert » permettra d'investir dans tout type de logement. La modernisation de l'éclairage public permettra de réaliser des économies d'énergie.
Une série de travaux sont effectués à la piscine, ce qui profite au tourisme et aux loisirs. Grâce aux plantations à Grevenmacher, la ville devient également de plus en plus belle et favorise ainsi le tourisme.

L'échevine Monique HERMES remarque qu'il y a de nouveau beaucoup de points positifs dans ce document ambitieux. Elle est fière de constater que l'on travaille dans l'intérêt des citoyens de Grevenmacher et qu'on contribue ainsi au développement constant de la Ville de Grevenmacher.

Elle déclare en outre qu'elle soutient bien entendu le budget et remercie tout le monde pour la bonne collaboration tout au long de l'année et tous ceux qui ont participé à l'élaboration du document, ceci dans l'esprit du « Miseler Way of Life » et d'un développement positif de la Ville de Grevenmacher.

Dans son discours sur le budget, le bourgmestre a parlé d'un budget structurel imprégné d'optimisme, de courage et de responsabilité pour le bien-être de la Ville de Grevenmacher et des personnes qui y vivent et y travaillent. Elle partage ce point de vue.

***La conseillère Liane FELTEN (CSV) fait la déclaration suivante** :*
Avec les prises de position concernant le budget, le moment est venu de dire merci. Elle remercie pour le travail accompli au cours de l'année écoulée. Les remerciements s'adressent aux fonctionnaires et ouvriers pour leur travail professionnel et leur engagement infatigable pour les citoyens de la Ville de Grevenmacher, ainsi qu'au collège échevinal et aux membres du conseil communal pour leur bonne collaboration respectueuse et amicale.

Des remerciements sont aussi adressés au bourgmestre Léon GLODEN pour son engagement sans faille qui a permis que l'IRM au Potaschberg devienne une réalité. Cette étape est peut-être la première d'une longue série qui permettra à l'avenir d'obtenir des services médicaux supplémentaires en milieu rural, comme par exemple la mammographie.
L'élaboration du budget implique toujours une rétrospective de l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante. Cet exercice n'est pas facile en ces temps d'incertitudes, où après la crise du Covid-19, la guerre en Ukraine fait grimper les prix de l'électricité, du gaz et des denrées alimentaires.

Cette année encore, ainsi que pendant la période du Covid-19, le conseil échevinal a pris ses responsabilités, comme par exemple en ce qui concerne les économies d'énergie (électricité, mazout, réserves de gaz), l'augmentation de l'allocation compensatoire pour personnes à revenu faible pour aider les familles qui ne vont pas très bien. Une autre mesure sociale a été la renonciation à l'augmentation des taxes sur l'eau et les déchets.

Grâce à une bonne et prudente politique financière de la part du conseil échevinal, les investissements dans la culture, le tourisme, le sport, l'éducation, l'enfance et la jeunesse, le logement, l'économie et l'environnement se poursuivent.

Même en période de difficultés économiques, la commune ne doit pas freiner les investissements, mais continuer à investir.

L'aspect social est le fil conducteur du budget, comme par exemple dans le budget ordinaire la collaboration avec le CIGR, la participation aux frais de l'Office social, la création de logements abordables, l'augmentation de l'allocation compensatoire pour personnes à revenu faible. Dans le budget extraordinaire, il s'agit du PAP « Pietert » et de l'acquisition d'autres biens immobiliers pour l'extension des infrastructures scolaires et de la Maison relais.

Le budget 2023 de la Ville de Grevenmacher est un budget social et orienté vers l'avenir pour le bien-être des citoyens de Grevenmacher.

La conseillère Carine SAUER (CSV) fait la déclaration suivante :
Après la crise Covid-19, on espérait que l'économie se normaliserait au niveau de 2019, mais malheureusement la guerre en Ukraine a rappelé à tout le monde dans quelle situation de dépendance se trouve le Luxembourg, mais aussi l'Europe. Les augmentations des prix de l'énergie et des matériaux dans le secteur industriel et de la construction ont pour conséquence que les projets de construction, comme le centre culturel, font grimper les budgets.
Les communes doivent assumer de plus en plus de responsabilités et cela coûte de l'argent.

C'est pourquoi le conseil échevinal a établi pour 2023 un budget qui s'engage pour la qualité de vie des citoyens.

Il convient de mentionner en particulier les mesures sociales suivantes :
- *Augmentation de la participation de la commune de 50 % aux frais de l'Office social. Elle fait remarquer qu'en tant que membre du conseil d'administration de l'Office social, elle a vu de nombreuses personnes qui, jusqu'alors, n'avaient guère de difficultés financières, demander une aide financière. Le chemin vers l'Office social pour demander de l'aide n'est pas facile.*
- *Augmentation de l'allocation compensatoire pour personnes à revenu faible ;*
- *PAP « Pietert » avec la construction de logements sociaux ;*
- *Aménagement de la Maison relais ;*
- *Planification de l'extension de l'école ;*
- *Entrée dans le « Club Senior ».*

Toutes ces mesures coûtent cher, mais elles font de Grevenmacher une ville où il fait bon vivre.
Même en temps de crise, une commune ne doit pas rester figée.

Un grand merci au collège échevinal et à tous ceux qui ont participé à l'élaboration du budget, ainsi qu'à toutes les personnes qui font un bon travail pour la commune.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) donne l'avis suivant :
« Grevenmacher - des avantages d'une ville en milieu rural ». Cette citation du bourgmestre résume ce que représente le conseil échevinal.

Avec le budget 2023, on investit à nouveau dans l'avenir de la Ville de Grevenmacher. On continue à travailler pour faire de Grevenmacher une commune moderne et où il est agréable de vivre.

Pour qu'une commune puisse bien fonctionner, il faut du personnel formé et engagé. Le personnel de l'administration communale de Grevenmacher en est le reflet, car il s'investit pleinement dans son travail et c'est pourquoi nous lui adressons un grand merci. Lorsqu'une ville s'agrandit, sa population s'accroît également et le volume de travail du personnel augmente en conséquence. C'est pourquoi il est important d'engager du personnel compétent qui travaille également dans l'intérêt de la commune.

Les investissements liés à la sécurité dans nos rues, à la jeunesse, au sport, ainsi qu'à un approvisionnement en eau de qualité et à une oasis verte sont très importants.

La ville n'est pas figée, elle évolue et, grâce à une bonne politique financière responsable de la part du collège échevinal, elle devient une ville de plus en plus attractive. L'objectif est de se sentir bien à Grevenmacher.

***Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remercie tous les membres du conseil communal et prend position**.*
Il indique que le conseil échevinal actuel a pris ses responsabilités, comme l'a également demandé le ministre d'Etat Xavier BETTEL dans son discours sur l'« État de la Nation ». Pour l'année 2023, la commune réalisera des investissements extraordinaires pour un montant de 29.486.000.-€.

Concernant la critique relative aux emprunts trop élevés, il donne l'explication suivante :

Lorsque le conseil échevinal actuel est entré en fonction en tant que coalition CSV/déi gréng, l'endettement s'élevait déjà à 10.687.586.-€.

C'est un fait qu'en 2000, les caisses étaient pleines et qu'il n'y avait pas d'emprunt.

C'est un fait que la maison « 3, Place du Marché » a été vendue pour 435.000.-€ par la majorité DP/LSAP de l'époque et a dû être rachetée par le conseil échevinal actuel pour 1.950.000-€. D'un point de vue politique, il s'agissait d'une décision stratégiquement erronée de l'ancienne coalition DP/LSAP. Cet argent aurait pu être économisé.

C'est un fait que le parti DP a dû racheter le terrain sur lequel l'administration communale a été construite à un prix plus élevé.

C'est un fait que l'ancienne coalition DP/LSAP a construit pour 4.900.000.-€ une administration communale qui était trop petite parce qu'elle n'avait pas de vision politique de l'avenir de la Ville de Grevenmacher. Le conseil échevinal actuel a dû rectifier le tir.

C'est un fait qu'une Maison relais trop petite a également été construite par l'ancienne coalition DP/LSAP. De nouveau, le collège échevinal a dû rectifier le tir.
C'est un fait que l'ancienne coalition DP/LSAP n'a pas créé de nouveaux logements, surtout en ce qui concerne le PAP « Pietert ». C'est un fait que le conseil échevinal actuel y est désormais parvenu.
C'est un fait que le « gouvernement gambien » bloque la construction de l'atelier communal en zone verte.

C'est un fait que les démarches pour obtenir des subsides relève de la responsabilité du conseil échevinal, est correct, mais l'ancienne coalition DP/LSAP ne l'a pas fait de façon régulière.

Que les frais de personnel augmentent, c'est vrai. Combien de tranches d'index y a-t-il eu entre 2011 et 2023 ? Le fait de dire que la commune paie trop pour les salaires, équivaut à donner un coup de poing au personnel, qui cependant mérite le respect. Il faut encore mentionner qu'un membre du parti DP était présent lors de l'approbation de la convention collective.

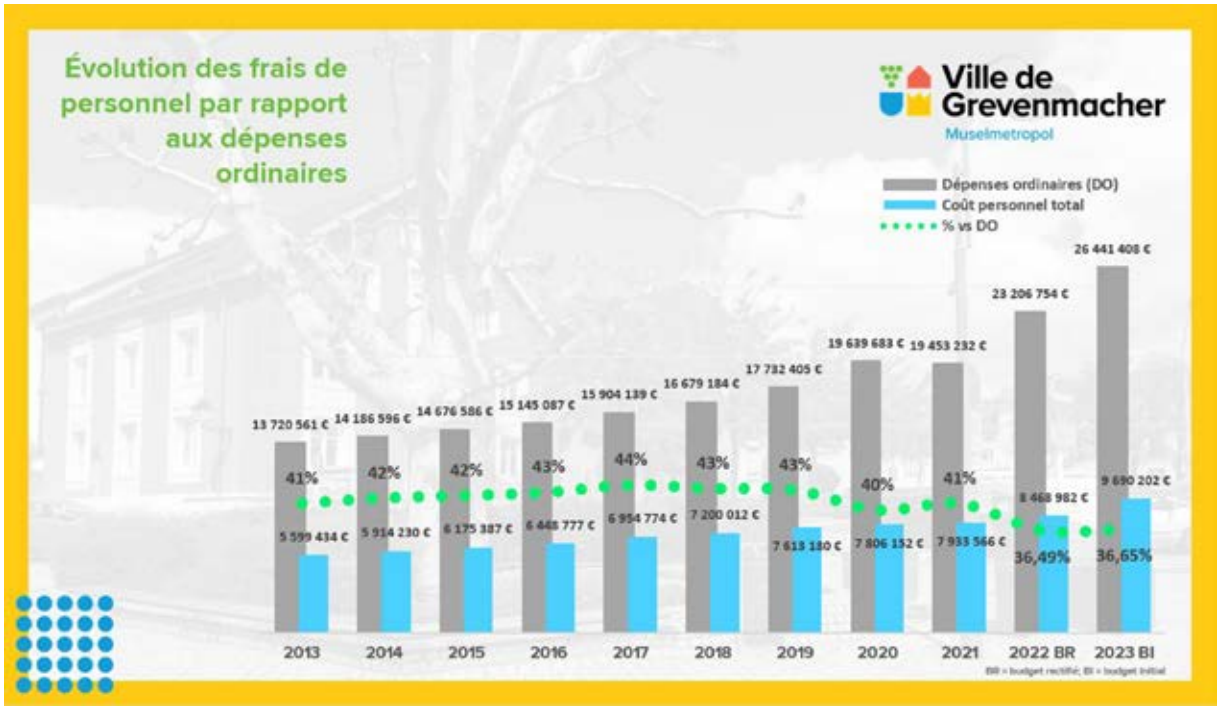

Tous les postes supplémentaires créés ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal, à l'exception du poste de l'expert financier.

C'est un fait que la population augmente. Cela est dû à la politique actuelle qui rend la Ville Grevenmacher plus attractive et qui fait que de plus en plus de gens s'installent et travaillent à Grevenmacher.

C'est un fait qu'il faudrait encore plus de personnel pour toutes les tâches que le gouvernement impose aux communes.

C'est un fait que tout cela peut être mis en œuvre parce que le conseil échevinal actuel mène une politique financière stable et une politique du personnel durable.
C'est un fait que le parti DP, en particulier, a soutenu presque tous les projets. Un centre culturel plus grand a été demandé, mais on ne veut pas payer.

En ce qui concerne les critiques relatives à la piscine communale, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) demande aux partis d'opposition d'annoncer la couleur et d'exprimer clairement ce qu'ils souhaitent.

Le bourgmestre souligne qu'il se réjouit de ce débat politique contradictoire. Il montre que la coalition actuelle DP / LSAP ont repris le comportement de leurs prédécesseurs : pas de vision, une « politique bleue-rouge de freinage »

Le conseil échevinal actuel représente une commune moderne et durable dans laquelle les conditions générales pour la qualité de vie, l'habitat, le travail et les loisirs se sont considérablement améliorées.

C'est un fait que de 2013 à fin 2023, 137.055.540.-€ seront investis, dont seulement 49.350.000.-€ sont financés par des emprunts.

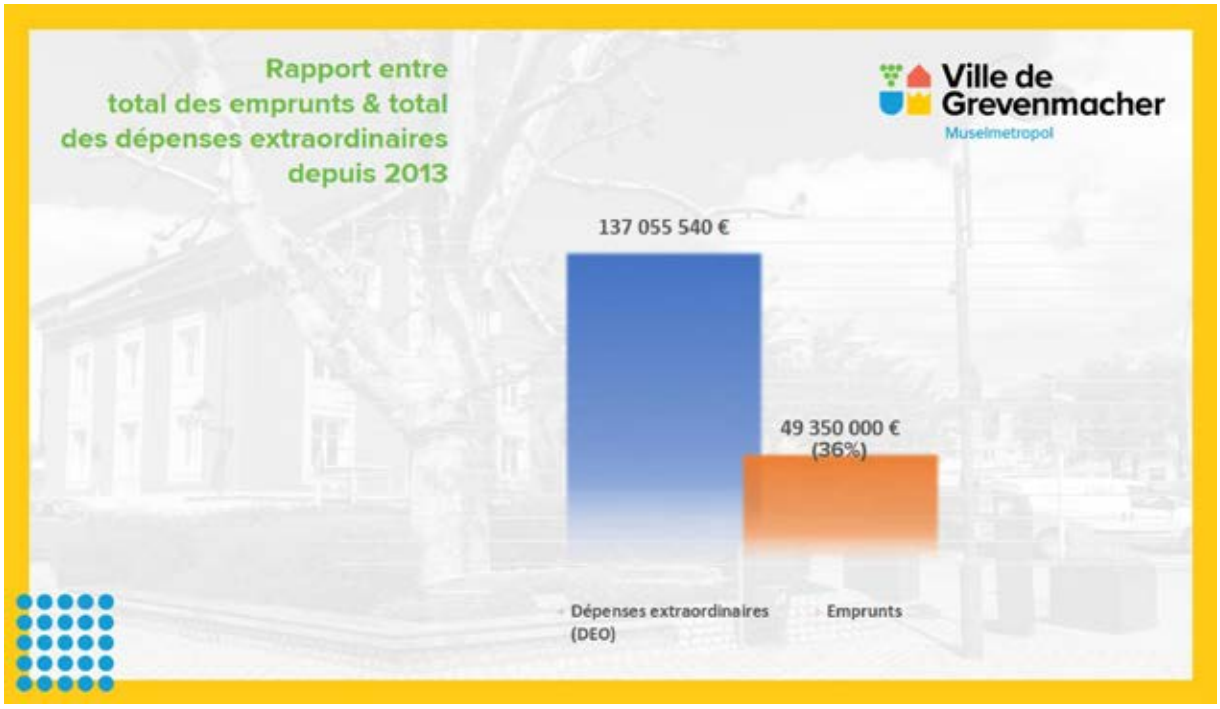

C'est dans cet esprit que l'on continue à travailler et à prendre des responsabilités pour la Ville de Grevenmacher et sa population.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) remarque que tous les faits devraient être mis sur la table et pas seulement ceux qui arrangent le collège échevinal. Dans les années 90, la coalition de l'époque n'a pas saisi l'occasion de construire le « Maacher Lycée » en dehors de la ville. Si cela avait été fait, on aurait aujourd'hui suffisamment de place pour développer toutes les structures scolaires.

Le budget rectifié 2022 est adopté par le conseil communal avec 6 voix pour (CSV, déi gréng) et 4 voix contre (DP, LSAP).

Le budget 2023 est adopté par 6 voix pour (CSV, déi gréng) et 4 voix contre (DP, LSAP) par le conseil communal.

5. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

L'échevine Monique HERMES (CSV) informe :

- *« Maacher Stroossennimm an hier Bedeitung » : cette brochure n'est pas distribuée à tous les ménages. En cas d'intérêt, elle peut être obtenue à l'administration communale. La conseillère Carine SAUER (CSV) demande si les habitants sont informés dans le bulletin communal. L'échevine Monique HERMES ajoute que le bulletin communal actuel contient cette information.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) transmet l'information suivante :

- *La certification dans le cadre du pacte nature aura lieu en février.*

6. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

Conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- *Panneaux des rues à Grevenmacher : Elle demande quand il est prévu de commencer la correction des noms des rues. L'échevine Monique HERMES (CSV) explique qu'il s'agit d'une tâche complexe et qu'un investissement en temps important doit être prévu à cet effet. La conseillère Tess BURTON (LSAP) propose d'adapter les panneaux au fur et à mesure.*

- *« Moartplaz » : Elle salue que la place ait été recouverte de paillis d'écorce pendant le marché de Noël et se renseigne sur le coût. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que la commune avait encore du paillis d'écorce à disposition.*

Conseiller Claude WAGNER (DP)

- *Maison « 1, Lëtzebuerger Strooss » : Il se renseigne sur la situation actuelle de la maison. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'il y a eu des problèmes au sein de la copropriété. La maison ne peut toujours pas être libérée, car il n'y a pas de nouveau développement.*

Conseillère Claire SERTZNIG (DP)

- *Problème de résine « op Flohr » : Ce problème ne semble toujours pas être résolu. Il y a toujours des écoliers qui ont de la résine sur leurs vêtements. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) charge M. Yves CHRISTEN du service technique de se pencher sur le problème et de faire en sorte que les produits nécessaires soient utilisés. Le conseiller Claude WAGNER (DP) ajoute qu'après un tournoi de football, les ballons étaient tous noirs.*

Conseillère Liane FELTEN (CSV)

- *« Supersenior : aide aux devoirs à domicile » : Elle aimerait savoir si cette initiative a du succès. La conseillère Carine SAUER (CSV) répond affirmativement. Cela a été publié sur le site internet de la commune. Elle ajoute que ces cours auraient dû commencer en 2021, mais à cause de la crise du Covid-19 les cours n'avaient pas commencé. Quatre personnes y participent à Grevenmacher. Ces cours ne doivent pas nécessairement avoir lieu chaque semaine.*

- *Saint-Nicolas : Cela a été un grand succès. Elle demande s'il ne serait pas opportun d'installer des barrières de sécurité ou des blocs en béton. Les voitures auraient pu théoriquement foncer dans la foule. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que des « griffes en fer » seront achetées. Celles-ci sont prévues au budget. Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, explique que les blocs en béton ne sont pas non plus très sûrs, car on peut les repousser.*

- *Intégration : Elle remercie pour la participation à la campagne « Je peux voter » qui a eu lieu le 5 décembre 2022 et informe que la commission d'intégration cette initiative aura une nouvelle fois lieu en février et en mars 2023.*